

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de juillet

Date de convocation :

05 juillet 2022

Date d'affichage :

13 juillet 2022

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2022-07-042

Objet de la délibération :

**Délégation à Loge
GBM pour l'opération
de revitalisation et
requalification du
secteur « Au Village »
(annexe).**

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 21

Représentés : 4

Absents : 1

Sont présents (21) :

Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Pascal ROUTHIER, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET,

Procurations données (4) :

**Pascal HERRMANN donne pouvoir à Pascal ROUTHIER
Valérie BORDY donne pouvoir à Arnaud BOVIGNY
Nathalie MULENET donne pouvoir à Anne BIHR
Martine COMPANT donne pouvoir à Thierry COURTOIS**

Absents excusés (0) :

Absents (1) :

Réjane SIZINE

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Anne Bihl ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée. Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de l'Opération de Programmation de l'Amélioration de l'Habitat, Monsieur le Maire expose la nécessité de poursuivre la revitalisation et requalification du centre-ville de Saint-Vit, dans le dit secteur « Au Village », avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie, la création de logements, la construction d'une salle municipale mutualisée pour la Mairie et associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette mission au bailleur Loge.GBM qui traduira le souhait de la commune par une étude d'aménagement et de requalification dans

le prolongement de la faisabilité ici en annexe, et qui fera l'objet d'une sollicitation de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'obtention de subventions dans le cadre de l'aide « Centralités rurales en région ».

Cette mission portera ainsi sur les points suivants :

- La réalisation, en acquisition-amélioration, de 4 à 5 logements locatifs sociaux dans le bâtiment existant au 1 Bis rue du Four (actuellement occupé par « Saint Vit informatique »).
- La réalisation, en acquisition-amélioration, de logements locatifs sociaux (nombre à définir 5/6 lgts) dans le bâtiment existant au 9 Ter rue des Ecoles (actuellement occupé par l'Atelier Musical de Saint Vit).
- La démolition du bâtiment comprenant la salle paroissiale (après accord de la paroisse) puis la reconstruction d'un bâtiment de logements locatifs sociaux (10 à 12 logements) y compris stationnements en sous-sol.
- La réalisation d'une salle communale mutualisée pour la mairie de Saint Vit dans un bâtiment dédié, pour le compte de la commune, y compris stationnements et réaménagement des extérieurs (pouvant cumuler un ou deux logements locatifs en partie supérieure).

Le principe retenu est le portage, en maîtrise d'ouvrage directe, par Loge.GBM, de la partie logements sociaux, comprenant l'acquisition des bâtiments et de l'emprise foncière du bâtiment de logements neuf, selon l'estimation de France Domaine et a des prix permettant le montage financier de l'opération.

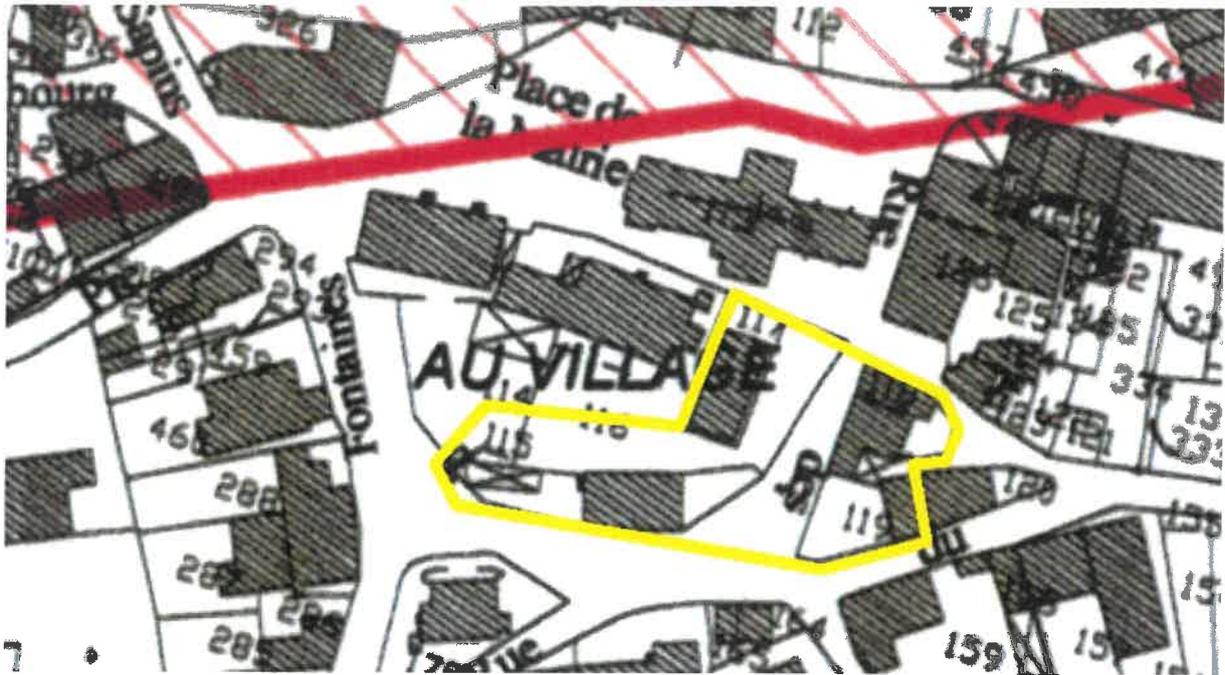
Loge.GBM assurera une mission de conduite d'opération pour le compte de la commune pour le bâtiment de la salle communale dont le financement sera à la charge de la commune. Le projet sera mené en étroite concertation avec les élus de la commune par la validation de chaque étape du dossier.

Cette mission dépendra également de l'obtention d'un avis favorable du conseil d'administration de Loge.GBM pour pouvoir engager le démarrage des études.

D'autres délibérations seront nécessaires pour mener à terme chaque étape de l'opération, comme les conditions d'acquisition et cession des immeubles, comprenant les estimations des domaines, les modalités de réalisation des études complémentaires, les autorisations d'urbanisme, ou encore les termes définitifs d'exécution des travaux.

Annexe 1 « Au village », autour de la Mairie.





Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son, sa représentant(e) à déléguer à Loge GBM l'opération de revitalisation et requalification du secteur « Au Village » au centre de Saint-Vit par la réalisation d'une étude d'aménagement, qui pourra se traduire par une mission de portage foncier et immobilier.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-VIT' and the number '25410'.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 025-212505275-20220711-20220742-DE

